Publié sur le site www.creuse.fr le 28 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022 Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221121-CP2022347-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022-11/9/30 DOSSIER N°5465

AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE "DITES ...23!"

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation

RAPPORTEUR: Mme Laurence CHEVREUX

OBJET: AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE "DITES ...23!"

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2022-11/9/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental, VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,

Envoyé en préfecture le 25/11/2022 Reçu en préfecture le 25/11/2022

ID: 023-222309627-20221121-CP2022347-DE

Publié le

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- d'octroyer les aides ci-dessous sollicitées par les futurs professionnels de santé :

BÉNÉFICIAIRE	TYPE D'AIDE	AIDE MAXIMALE ACCORDÉE
M. S.	ÉTUDES DE MÉDECINE Aide aux stages Étudiante	500€/mois (Stages de Novembre 2022 à Avril 2023) Soit 1000€ sur l'exercice 2022 et 2000€ sur l'exercice 2023.
M. P.	ÉTUDES D'ORTHOPHONIE Aide aux stages Étudiante	500€/mois (Stages d'Octobre 2022 à Décembre 2022) Soit 1500€ sur l'exercice 2022.
F. F.	ÉTUDES DE MÉDECINE Aide aux stages Étudiant	500€/mois (Stages de Novembre 2022 à Avril 2023) Soit 1000€ sur l'exercice 2022 et 2000€ sur l'exercice 2023.

- d'autoriser la Présidente à signer les conventions ci-annexées ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental « Plan Santé » chapitre 934.8-article 658.88.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET